



Demande de permis de feu

(formulaire à déposer au moins trois jours avant le feu, accompagné des documents requis*)

Le dépôt de cette demande ne constitue pas une autorisation d'effectuer votre feu. Vous devez posséder votre permis avant de le débiter. Dans le cas contraire, vous vous trouverez en infraction et serez passible d'une amende.

PERMIS DE FEU

REQUÉRANT OU DEMANDEUR

Nom :	Personne :	
	Organisme – responsable (s'il y a lieu) :	
Adresse :		
	Ville :	Code postal :
Téléphone :	Principal :	Cellulaire :
	Courriel :	

PERSONNE PRÉSENTE DURANT LE FEU (ÂGÉE DE 18 ANS ET PLUS)

Une personne âgée de 18 ans et plus devra être constamment présente pendant toute la durée du feu jusqu'à ce qu'il soit complètement éteint et elle sera responsable de la sécurité des lieux.

Identification :	Nom :	Date de naissance :
	Cellulaire :	

CARACTÉRISTIQUES DU FEU PROJETÉ

Lieu - adresse complète :		
Croquis de l'emplacement du feu :	<i>Tout feu doit être localisé à une distance minimale de 6 mètres de tout bâtiment ou boisé ou toute matière combustible.</i>	
	<div style="display: flex; align-items: center;"> <p>Insérez votre image en pièce jointe du courriel si vous remplissez le formulaire de façon électronique.</p> </div>	
Date du feu :		
Heures du feu :	Heure de début :	Heure de fin :

ATTENTION

Les renseignements contenus dans ce document sont à titre d'information et ne constituent pas à une liste exhaustive. Il demeure de votre responsabilité de vous référer aux textes officiels des règlements (540-2019 et 447-2012), ainsi qu'à toutes autres normes ou lois applicables.

suite →

Demande de permis de feu



CARACTÉRISTIQUES DU FEU PROJETÉ (SUITE)

Type de feu :	Seul le bois doit servir de matière combustible. Il est interdit de faire brûler des feuilles mortes, herbes, plastiques, débris de matériaux de construction peints et non peints, caoutchouc et cartons.	
	<input type="checkbox"/> Brûlage résidentiel (incluant zone Aid.) <input type="checkbox"/> Feu de camp (cuisson, joie, célébration) <input type="checkbox"/> Autre : _____	<input type="checkbox"/> Autres brûlages <input type="checkbox"/> Pour faciliter des activités à caractère industriel <input type="checkbox"/> Feu de camp (cuisson, joie, célébration) <input type="checkbox"/> Sylvicole <input type="checkbox"/> Bleuetières <input type="checkbox"/> Autre : _____
Dimensions du feu projeté :	À moins que l'officier désigné n'ait fixé une hauteur et une superficie maximale plus élevées, en zone résidentielle, la hauteur du feu ne doit pas excéder 1,80 mètre et sa superficie ne doit pas excéder un diamètre de 3 mètres. En zone agricole, la hauteur du feu ne doit pas excéder 2,50 mètres et sa superficie ne doit pas excéder un diamètre de 12 mètres.	
	Hauteur : _____	Diamètre : _____
Mesures de sécurité prévues :	<input type="checkbox"/> Extincteur <input type="checkbox"/> Boyau du jardin <input type="checkbox"/> Sable <input type="checkbox"/> Autre : _____	

ATTENTION



- Les moyens nécessaires à l'extinction du feu doivent être constamment disponibles et à proximité du feu;
- Le feu doit être soigneusement éteint avant que son responsable ne quitte les lieux;
- La fumée dégagée par le feu ne doit pas incommoder le voisinage;
- Sans restreindre la généralité de ce qui précède, aucun pneu ou combustible liquide ne pourra être utilisé pour allumer ou activer un feu;
- Le requérant doit vérifier auprès de la SOPFEU (sopfeu.client.propage.com) l'indice de feu. Si l'indice est élevé ou très élevé, le permis de feu est automatiquement révoqué;
- Le requérant doit vérifier la vitesse du vent. Si le vent est supérieur à 20 km/h, le requérant ne doit pas allumer son feu.

En cochant cette case, j'atteste avoir pris connaissance des conditions et informations générales mentionnées ci-dessus et m'engage à les respecter, à défaut de quoi le présent permis pourra être révoqué.

DOCUMENTS À FOURNIR (selon le cas)

- Formulaire complété et déposé au plus tard trois jours avant le feu, accompagné d'un croquis précisant l'emplacement du feu par rapport à tout bâtiment, boisé ou matière combustible;
- Procuration du propriétaire, lorsqu'applicable;
- Autorisation du comité de gestion d'une copropriété, lorsqu'applicable.

Signature : _____ Date : _____

Vous devez télécharger le formulaire pour le compléter et nous le faire parvenir à info@ville.pontrouge.qc.ca.

PERMIS (section réservée à la Ville de Pont-Rouge)

Date émission : _____	En vigueur jusqu'au : _____
Heure début : _____	Heure fin : _____
Officier autorisé : _____	